



TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURES

24 FÉVRIER AU 28 MARS 2020



Table des matières



1.	DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE SPORTIVE OUTAOUAIS	3
2.	PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURES	3
3.	À NOTER	4
4.	DÉROULEMENT DU GALA	4
5.	VENTE DE BILLETS	4
6.	CATÉGORIES DES DISTINCTIONS	5
6.1.	RÉALISATIONS SPORTIVES	5
6.2.	ENGAGEMENT ET LEADERSHIP	5
6.3.	RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE	5
7.	BOURSES ET DISTINCTIONS	5
7.1.	BOURSES DE RÉALISATIONS SPORTIVES	5
7.2.	BOURSES D'EXCELLENCE	6
7.3.	BOURSES DE LA FONDATION PAT-BURNS	6
7.4.	BOURSES DE RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE	6
8.	SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES	6
9.	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE	7
10.	INFORMATIONS	7
11.	DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES	8
	RÉALISATIONS SPORTIVES	8
	ENGAGEMENT ET LEADERSHIP	10
	RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE	12

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter la lecture.

Tous les dossiers de candidatures seront évalués équitablement selon les informations fournies et le réseau de compétition de chacun. Plus précisément, les dossiers d'athlètes parasports, quelle que soit la catégorie déposée, seront évalués équitablement selon leur propre réseau de compétition de même que pour un entraîneur ou officiel travaillant avec des athlètes en situation d'handicap.



1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS



Depuis 2017, Excellence sportive Outaouais, anciennement connu sous le nom du Conseil de développement du sport de Gatineau (CDSG), la Ville de Gatineau, la MRC de Papineau, la MRC du Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Loisir sport Outaouais ainsi que le Gala Méritas unissent leurs forces afin de vous présenter ce gala pour souligner l'excellence au niveau sportif dans la région de l'Outaouais.

Lors de cet événement d'envergure, nous soulignons l'excellence en remettant des prix dans 16 catégories en plus de remettre des bourses aux catégories de distinctions **Réalisations sportives** ainsi que **Rayonnement et fierté régionale**.

Le Gala Excellence sportive Outaouais a pour mission de reconnaître les prouesses des athlètes de niveau régional, provincial, national et international ainsi que l'engagement des bénévoles de l'Outaouais, en plus de souligner la contribution d'initiatives au niveau sportif permettant de faire rayonner notre belle région.

Le Gala Excellence sportive Outaouais vise les objectifs suivants :

- Rassembler les acteurs du milieu sportif afin de célébrer l'excellence.
- Encourager et récompenser des gens de la région qui œuvrent dans le domaine du sport.
- Reconnaître l'implication et l'excellence afin d'encourager le développement du sport dans la région.

2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidatures est du 24 février au 28 mars 2020, 23 h.

Soumettez une candidature en ligne en trois étapes faciles :

1. Rendez-vous à www.sportoutaouais.ca dans la section Gala;
2. Téléchargez la trousse de mise en candidatures et, selon les critères, choisissez la catégorie de prix appropriée ;
3. Remplissez et envoyez le formulaire à même le site web. Dans le cas où vous ne pouvez déposer de candidature via le site web, merci d'en aviser le comité organisateur à evenement@sportoutaouais.ca

Une fois le formulaire envoyé, vous recevrez un courriel de confirmation avec la candidature. Celle-ci sera modifiable jusqu'au 28 mars 2020 23h.

Les nominés ainsi que les responsables des dossiers seront informés au mois d'avril.



3. À NOTER

- Les candidatures doivent être soumises via le site web, sans exception, avant 23 h le 28 mars.
- Le nom d'une personne ou d'un organisme peut être soumis **dans une seule catégorie** de prix.
- L'ensemble des communications sont effectuées par courriel. L'adresse de correspondance est evenement@sportoutaouais.ca
- Il est important d'obtenir la permission de la personne avant de soumettre sa candidature.
- Au gala, les personnes âgées de moins de 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte (service de bar).
- Lors de la soirée, la tenue de gala est de mise.
- Une équipe de tournage ainsi qu'un photographe professionnel seront sur place lors du gala. Les images et les photos captées seront partagées publiquement et utilisées à des fins de promotion du Gala Excellence sportive Outaouais ou Excellence sportive Outaouais.

4. DÉROULEMENT DU GALA

Le Gala Excellence sportive Outaouais se tiendra le **jeudi 28 mai 2020** au Palais des Congrès situé au 50, boul. Maisonneuve, 3^e étage, à Gatineau. L'horaire de la soirée sera dévoilé en même temps que le lancement de la vente de billets en ligne.

5. VENTE DE BILLETS

Tous les participants, finalistes et invités doivent se procurer un billet. L'achat des billets en ligne sera possible directement sur le site web suivant : www.sportoutaouais.ca/gala. Vous serez automatiquement dirigé vers le site web de Event'nroll pour un paiement rapide et sécuritaire.

- Le coût du billet est de 25\$. Des bouchées seront servies à table pendant la soirée (mais ne constitueront pas un repas).
- Les finalistes doivent se procurer un billet en utilisant le code promotionnel qui leur sera envoyé. Tout finaliste recevra un (1) billet gratuit.
- Les finalistes doivent être présents pour recevoir leur bourse. Dans le cas où celui-ci ne peut être sur place, il est important qu'une personne soit présente pour le représenter.
- Pour tout chèque perdu ou périmé, Excellence sportive Outaouais retiendra un frais de 20\$ pour réémettre le chèque.



6. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS

6.1. Réalisations sportives

- 1) Athlète internationale féminine
- 2) Athlète international masculin
- 3) Athlète nationale féminine
- 4) Athlète national masculin
- 5) Athlète provinciale féminine
- 6) Athlète provincial masculin
- 7) Athlète découverte féminine
- 8) Athlète découverte masculin
- 9) Équipe de l'année excellence
- 10) Équipe de l'année relève

6.2. Engagement et leadership

- 11) Bénévole de l'année
- 12) Officiel de l'année
- 13) Entraîneur excellence remis par la Fondation Pat-Burns
- 14) Entraîneur relève remis par la Fondation Pat-Burns

6.3. Rayonnement et fierté régionale

- 15) Événement de l'année
- 16) Organisme de l'année



7. BOURSES ET DISTINCTIONS

7.1. Bourses de Réalisations sportives

Trente-deux (32) bourses de Réalisations sportives seront remises aux **finalistes des catégories** suivantes : athlète international(e) féminine/masculin, athlète national(e) féminine/masculin, athlète provincial(e) féminine/masculin et athlète découverte féminine/masculin. Un montant total de 14 000 \$ sera remis aux finalistes de ces catégories.

Catégories	Bourses de Réalisations sportives
Athlète international(e) féminine/masculin	750 \$
Athlète national(e) féminine/masculin	500 \$
Athlète provincial(e) féminine/masculin	350 \$
Athlète découverte féminine/masculin	150 \$

7.2. Bourses d'excellence

Dix (10) bourses d'excellence seront remises aux **gagnants des catégories** suivantes : athlète international féminine/masculin, athlète national féminine/masculin, athlète provincial féminine/masculin, athlète découverte féminine/masculin et équipe de l'année. Un montant total de 6 700 \$ sera remis aux récipiendaires de ces catégories.



Catégories	Bourses d'excellence
Athlète international(e) féminine/masculin	1 000 \$
Athlète national(e) féminine/masculin	750 \$
Athlète provincial(e) féminine/masculin	500 \$
Athlète découverte féminine/masculin	350 \$
Équipe de l'année excellence	1 000 \$
Équipe de l'année relève	500\$

7.3. Bourses d'excellence de la Fondation Pat-Burns

I. Catégorie entraîneur relève

Les quatre (4) finalistes de cette catégorie recevront chacun une bourse de 250 \$ de la Fondation Pat-Burns. Le récipiendaire recevra un montant additionnel de 500 \$ ainsi que le Prix Pat-Burns pour cette catégorie.

II. Catégorie entraîneur excellence

Les quatre (4) finalistes de cette catégorie recevront chacun une bourse de 500 \$ de la Fondation Pat-Burns. Le récipiendaire recevra un montant additionnel de 1 000 \$ ainsi que le Prix Pat-Burns pour cette catégorie.

Pour en savoir davantage sur la Fondation Pat-Burns, visitez le www.fondationpat-burns.com.

7.4. Bourses de Rayonnement et fierté régionale

Deux bourses de Rayonnement et fierté régionale seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : Événement de l'année et Organisme de l'année. Un montant total de 1 500 \$ (750\$ par bourse) sera remis aux récipiendaires de ces deux catégories.

8. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES

Deux comités de sélection, un pour les catégories *Réalisations sportives* et l'autre pour les catégories *Engagement et leadership* ainsi que *Rayonnement et fierté régionale*, auront la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires de chaque catégorie.

Un troisième comité de sélection indépendant créé par la Fondation Pat-Burns sélectionnera finalistes et les récipiendaires des catégories *Entraîneur excellence et relève* remis Fondation Pat-Burns.



9. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE

Pour l'ensemble des catégories de prix, les critères d'admissibilité suivants s'appliquent à chaque dossier de mise en candidatures reçues :

- ✓ Les prix **sont remis à des résidents canadiens qui réalisent principalement leurs actions sur le territoire de l'Outaouais** : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC du Pontiac.
- ✓ **Les actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.**
- ✓ **Les événements doivent être réalisés sur le territoire de l'Outaouais.**

Pour connaître la définition des catégories de prix et l'ensemble des critères d'admissibilité, veuillez-vous référer au tableau que vous retrouverez aux pages suivantes.

10. INFORMATIONS

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec le comité organisateur à l'adresse courriel evenement@sportoutaouais.ca



11. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RÉALISATIONS SPORTIVES			
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
ATHLÈTE INTERNATIONAL FÉMININE/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau international.</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe nationale, avoir participé aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades ou au circuit de compétition à l'échelle internationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>
ATHLÈTE NATIONAL FÉMININE/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau national et parfois international (moins de deux événements internationaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe provinciale, avoir participé aux Jeux du Canada ou au circuit de compétition à l'échelle nationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>
ATHLÈTE PROVINCIAL FÉMININE/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau provincial et parfois national (moins de deux événements nationaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe de la région, avoir représenté la région aux Jeux du Québec ou avoir participé au circuit de compétition à l'échelle provinciale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>

RÉALISATIONS SPORTIVES

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
ATHLÈTE DÉCOUVERTE FÉMININE/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué par son potentiel et sa progression lors de compétitions de niveau régional et parfois provincial (moins de deux événements provinciaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, avoir participé au circuit de compétition à l'échelle régionale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats et performances (40 %) 2. Progression (50 %) 3. Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p> <p>L'athlète pratique cette discipline depuis moins de cinq ans.</p>
ÉQUIPE DE L'ANNÉE EXCELLENCE	<p>L'équipe s'étant le plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau national et/ou international.</p> <p>Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional, provincial, national et/ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats et performances (50 %) 2. Progression (40 %) 3. Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.</p>
ÉQUIPE DE L'ANNÉE RELÈVE	<p>L'équipe s'étant le plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau régional, provincial, national et/ou international.</p> <p>Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional, provincial, national et/ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats et performances (50 %) 2. Progression (40 %) 3. Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.</p>

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE	<p>Le bénévole s'étant le plus distingué par son implication.</p> <p>Ce bénévole s'est particulièrement démarqué par son implication pour le développement sportif.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement et diversité (40 %) 2. Innovation et leadership (30 %) 3. Habilités et aptitudes (30 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>Le bénévole ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p> <p>Le bénévole ne doit pas être rémunéré.</p>
OFFICIEL DE L'ANNÉE	<p>L'officiel s'étant le plus distingué par la qualité de son engagement.</p> <p>Cet officiel est reconnu pour la qualité de son engagement dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions au niveau régional, provincial, national ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (40 %) 2. Perfectionnement et qualification (30 %) 3. Qualités et attitude (15 %) 4. Contribution (15 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'officiel ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
<p>ENTRAÎNEUR EXCELLENCE DE L'ANNÉE remis par la Fondation Pat-Burns</p>	<p>L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne.</p> <p>Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau national ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (20 %) 2. Perfectionnement (20 %) 3. Contribution à la réussite (20 %) 4. Résultats et performances (20 %) 5. Rayonnement (20 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.</p> <p>L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>
<p>ENTRAÎNEUR RELÈVE DE L'ANNÉE remis par la Fondation Pat-Burns</p>	<p>L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne.</p> <p>Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau régional ou provincial.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (20 %) 2. Perfectionnement (20 %) 3. Contribution à la réussite (20 %) 4. Résultats et performances (20 %) 5. Rayonnement (20 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.</p> <p>L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE	<p>L'événement sportif s'étant le plus distingué par son envergure et son impact.</p> <p>Cet événement ponctuel ou récurrent est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Innovation (25%) 2. Impacts (25%) 3. Rayonnement (25%) 4. Mobilisation (25%) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'événement ne doit pas avoir remporté ce prix au cours des cinq dernières années.</p>
ORGANISME DE L'ANNÉE	<p>L'organisme en sport s'étant le plus distingué par son impact et ses réalisations</p> <p>Cet organisme est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Innovation (20%) 2. Impacts (20%) 3. Rayonnement (20%) 4. Perfectionnement (20%) 5. Leadership (20%) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 13 avril 2019 et le 28 mars 2020.</p> <p>L'organisme ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>